



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public
« ACCROCHE CŒURS – ECAILLER- DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024 »

Objet :

Appel à projet concernant l'occupation d'emplacements dédiés à l'installation d'un écailler, pour l'événement culturel des Accroche-Cœurs à Angers en application de l'article L2111-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et suivants.

Caractéristiques principales :

Dans le cadre du traditionnel **pique-nique** des Accroche-cœurs, la Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un **stand de vente d'huîtres**, sur le site suivant et les horaires suivants :

- Quai Monge, place de la Rochefoucauld, vente de 11h à 16h, le dimanche 15 septembre 2024 :
- Accès à l'électricité

L'horaire d'arrivée est fixé 1h avant le début de la vente et le départ 1h après la fin de vente.

Cette occupation devra se faire dans le respect de l'emprise réservée, ainsi qu'au passage réservé aux services de secours.

L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence.

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public correspondant aux tarifs en vigueur, soit 5,10€ le m² par jour.

Les modalités d'occupation (accès, fluides) sont en cours d'élaboration et seront précisées ultérieurement aux occupants. L'occupant s'engage à être présent sur la date définie par l'avis de publicité.

Le mobilier, le matériel nécessaire à l'exploitation du stand de vente sont à la charge de l'occupant.

Date limite de réception des candidatures : lundi 12 août 2024

Dossier à remettre par les candidats :

Curriculum-vitae du ou des gérants candidats :

- Extrait K bis de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- Carte de commerçant en cours de validité
- Justificatif d'identité du demandeur
- Contrat des employés le cas échéant

Lettre de motivation :

- Références du candidat sur des prestations comparables
- Projet de fonctionnement :
 - Présentation du matériel utilisé avec photos
 - **Surface d'occupation demandée (longueur, largeur ou profondeur)**
- Présentation des produits avec tarifs et provenance
- Engagement en faveur du développement durable (le choix d'emballages recyclables ou réutilisables sans plastique, la gestion des déchets...)
- Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Garantie et expérience professionnelle dans un secteur comparable
2. Contenu du projet : les dimensions et l'esthétique de l'installation, la provenance des produits (circuits courts...)
3. Tarifs pratiqués
4. Développement durable dans l'approvisionnement, les emballages et la gestion des déchets
5. Mesures sanitaires et de propreté mises en place

Suites administratives :

- Il sera délivré un permis de stationnement nominatif à l'occupant

Conditions d'envoi :

Les candidatures seront soit transmises soit par mail à occupation.domaine-public@ville.angers.fr soit par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception, soit en mains propres au service Commerce :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE

« OCCUPATION TEMPORAIRE ECAILLER - ACCROCHE COEURS 2024 »

85 RUE DU MAIL

CS 80011

49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Madame Apolline RAVET, service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02.41.05.48.86 ou par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr